

# Série U

## Justice 1800 - 1940

Mis à part quelques dossiers provenant de la préfecture (sous-série 1 U), la série U est constituée par les versements des tribunaux : cour d'assises (sous-série 2 U ; il n'y a pas de cour d'appel dans le Jura), tribunaux de première instance (sous-série 3 U), justices de paix et tribunaux de simple police (sous-série 4 U), juridictions prud'homales (sous-série 5 U), tribunaux de commerce (sous-série 6 U), juridictions d'exception (sous-série 7 U, non représentée), officiers publics ministériels (sous-série 8 U).

Si les premiers versements d'archives judiciaires eurent lieu dès l'application de la réforme administrative de 1926, c'est après qu'un incendie eut détruit une partie du tribunal de grande instance de Lons-le-Saunier, et de ses archives, le 24 octobre 1956, qu'ils devinrent systématiques. Ce n'est qu'après 1978 que fut entreprise la récupération des archives des justices de paix, restées le plus souvent à l'abandon dans les greniers des mairies des chefs-lieux de cantons lors de leur suppression en 1958.

### État actuel de classement de la série

Comme annoncé plus haut, la série U des Archives départementales du Jura, telle qu'elle est ici présentée, selon le cadre de classement réglementaire, est une vue de l'esprit et préfigure le résultat des travaux de classement à entreprendre.

### Instrument de recherche

Répertoire méthodique provisoire, 1990 .

**Il convient de se référer à l'instrument de recherche papier disponible en salle de lecture.**

### Sources complémentaires

*Archives départementales du Jura*. Sous-série 4 N, tribunaux (bâtiments). Série Y, établissements pénitentiaires.

*Archives nationales*. Série BB, versements du ministère de la Justice.

*Archives départementales du Doubs*. Série U : fonds de la cour d'appel de Besançon. Les appels des jugements rendus par les tribunaux du Jura étaient portés devant la cour d'appel de Besançon ; on consultera également les archives du procureur général, notamment dans le cas de procédures à caractère politique, ainsi que pour ce qui concerne le personnel judiciaire. Série J : J 161, rapports des procureurs au Procureur général près la cour royale de Besançon, sur l'esprit public, 1831-1832.

### Bibliographie

J. BONNECASE, *Précis de droit civil*, Paris, 1934.

J. CARBONNIER, *Droit civil*. 15e édition, Paris, P.U.F., 1984 [coll. Thémis].

J. RAYNAL, *Histoire des institutions judiciaires*, Paris, 1964.

M. ROUSSELET, *Histoire de la magistrature française*, des origines à nos jours, Paris, 1957, 2 vol.

M. ROCHE, "Magistrats et familles de notables du département du Jura (1790-1830)", dans *Société d'émulation du Jura. Travaux (...), 1990* (1991), p. 327-342.

## Cour d'assises (2 U)

### Description du fonds

Tribunal criminel, puis cour de justice criminelle : minutes de jugements, an VIII - 1810. Cour d'assises : jugements, 1811-1924 ; dossiers de procédure, an XIV - 1939.